



Obtention titre de séjour via mariage

Par Visiteur

Bonjour

pendant mes études en France (2006-2007) j'ai fait la connaissance avec mon copain qui est béninois et jusqu'à récemment titulaire d'une carte de séjour étudiant (il se trouve en France depuis 5ans). Cette année on lui a refusé le renouvellement de sa carte (qui a expiré en octobre 2009) donc en ce moment il se trouve en France sans papiers. Moi je suis grecque et je suis rentrée chez moi après la fin des mes études (donc actuellement je réside en Grèce). On a envie de vivre ensemble en Grèce mais sans ses papiers il peut plus voyager. On a pensé de se marier en France mais i) serait-il possible d'achever un renouvellement de ses papiers si on se marie (vu que je ne suis pas française) et ii) après le mariage je dois rentrer en Grèce parce que j'ai un contrat de travail, est-ce que cela pose des problèmes (p.ex. est-ce qu'il y a une procédure des contrôles pour vérifier si on vit vraiment sous le même abri?). Et même, peux-je me marier en France alors que je n'y réside pas régulièrement? Finalement combien de temps ça prend après la demande du renouvellement pour avoir une réponse? Et est-ce que le mariage garantit le renouvellement des papiers? Je voudrais vous préciser qu'on ne parle pas de l'obtention d'un titre de séjour longue durée mais d'un temporaire qui lui permettra d'effectuer le voyage en Grèce. Nos sentiments sont sincères et le seul qu'on désire est de vivre ensemble. Si vous voyez n'importe quelle solution à notre problème on serait prêts à la considérer. Je vois déjà combien ce problème est compliqué mais est-ce que vous croyez que c'est possible d'en sortir? Je compte sur votre avis professionnel.

Merci en avance de votre aide

Par Visiteur

Bonjour Mademoiselle,

Le souci comme vous le précisez est que vous ne pouvez pas vous marier en France puisque ni lui ni vous n'êtes français.

La seule solution est de vous marier dans votre pays d'origine et ensuite de solliciter selon les règles du droit grec un titre de séjour pour votre mari.

L'administration française ne pourrait fournir un titre de séjour à votre ami qu'au titre du regroupement familial c'est à dire si vous vous étiez marié et que vous vous résidiez en France.

Il faut vous tourner vers les autorités grecques et vous renseigner sur les conditions de régularisation de personnes en situation irrégulière.

Cordialement

Par Visiteur

Madame, monsieur

merci pour votre réponse mais je crois que vous n'avez pas exactement compris ma question: le problème c'est qu'on peut pas se marier en Grèce puisque lui il ne peut pas voyager vers la Grèce avec son passeport béninois. C'est pourquoi on a considéré de se marier en France si cela allait lui donner une carte de séjour en France avec laquelle il peut voyager aux pays de l'UE. Donc, finalement ma question est: au cas où je pourrais avoir une preuve de résidence en France et on se mariait, est-ce que ce mariage d'un africain avec une européenne (mon statut en France -de ce que je connais- n'est pas celui d'un étranger puisque je suis ressortissant d'un pays-membre de l'UE) au territorial français pourrait donner au premier le droit d'avoir une carte temporaire Vie privée et familiale?

Par Visiteur

Bonjour MAdame,

C'est pourquoi on a considéré de se marier en France si cela allait lui donner une carte de séjour en France avec laquelle il peut voyager aux pays de l'UE. Donc, finalement ma question est: au cas où je pourrais avoir une preuve de résidence en France et on se mariait, est-ce que ce mariage d'un africain avec une européenne (mon statut en France -de ce que je connais- n'est pas celui d'un étranger puisque je suis ressortissant d'un pays-membre de l'UE) au territorial français pourrait donner au premier le droit d'avoir une carte temporaire Vie privée et familiale?

Le problème est double:

- tout d'abord le mariage:

juridiquement vous pouvez vous marier en France si vous pouvez apporter la preuve que vous résidez dans la commune depuis plus d'un mois.

Cependant étant donné que ni vous ni votre conjoint n'est français votre mariage n'aura de valeur que s'il est retranscrit car vous devez vous tourner vers les autorités grecques pour obtenir un titre de séjour pour vivre en Grèce.

- ensuite pour le titre de séjour vie privée et familiale (donc la régularisation en France de votre ami et la possibilité de voyager et de résider sur le sol français).

Juridiquement il est vrai que les membres de la famille d'un ressortissant de l'union européenne vivant en France peuvent vivre avec lui et se voir délivrer un titre de séjour.

Seulement pour cela et entre autres formalités, votre ami devra présenter le document qui lui a permis de rentrer en France et d'y être en toute légalité ce que malheureusement il ne pourra pas faire.

La solution serait peut être de vous marier auprès de l'ambassade grecque en France et de vous assurer que selon le droit grec l'on peut se marier avec une personne en situation irrégulière.

Cordialement